



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : économie et gestion

Option : gestion et administration

Rapport de jury présenté par :

Mathieu LABBOUZ, président du jury, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

STATISTIQUES GÉNÉRALES.....	3
1- ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.....	4
1.1- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE	4
1.1.1- Statistiques	4
1.1.2- Le sujet	4
1.1.3- Observations du jury	5
1.1.4- Conseil aux candidats	6
1.2- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE	6
1.2.1- Statistiques	6
1.2.2- Le sujet	7
1.2.3- Observations du jury	7
1.2.4- Conseils aux candidats.....	8
2- ÉPREUVES D'ADMISSION	10
2.1- ÉPREUVE DE LEÇON	10
2.1.1- Statistiques	10
2.1.2- Observations du jury	10
2.1.3- Conseil aux candidats	12
2.1.4- Exemple de sujet	13
2.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN	14
2.2.1-Statistiques	14
2.2.2- Observations du jury	15
2.2.3- Conseils aux candidats.....	16
2.2.4- Exemples de situations proposées aux candidats	17

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPLP Externe	CAFEP Externe
Postes mis au concours	25	14
Candidats inscrits	625 (+ 5,0 % par rapport à la session 2024)	175 (+ 10,8 %)
Candidats présents	161 (- 3,1 %)	58 (+ 31,8 %)
ADMISSIBILITÉ		
Candidats admissibles	61	27
Moyenne des présents non éliminés	9,20	9,49
Moyenne des admissibles	10,50	10,50
Barre d'admissibilité	7,50/20	7,50/20
ADMISSION		
Candidats présents	59	22
Moyenne des présents non éliminés	10,72	11,93
Moyenne des admis	13,52	13,47
Moyenne générale du dernier admis	10,58	11,33/20
Candidats admis	25	14

	2022	2023	2024	2025
CAPLPL Externe				
Barre admissibilité	8,17	7,75	7,5	7,5
Barre admission	10,89	9,96	12,21	10,58
CAFEP – CAPLP				
Barre admissibilité		7,75	7,5	7,5
Barre admission		11,92	9,25	11,33

1- ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1.1- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE

Définition de l'épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions mobilisant les sciences de gestions ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.

Le sujet est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

1.1.1- Statistiques

Nombre de copies corrigées : 216

Notes (N)	N < 5	5 < N ≤ 8	8 < N ≤ 10	10 < N ≤ 12	12 < N ≤ 15	15 ≤ N
Nombre	31	111	40	21	11	2
%	14,4 %	51,4 %	18,5 %	9,7 %	5,1 %	0,9 %

	2023	2024	2025
Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	28,2 %	16,5 %	15,7 %
Pourcentage de candidats éliminés car note < 5	22,8 %	23,3 %	14,4 %

	2023	2024	2025
Note la plus basse / 20	1/20	1/20	1/20
Note la plus haute / 20	18/20	16/20	15,5/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	8,1/20	7,1/20	7/20
Moyenne des candidats admissibles	-	9,3/20	9,0/20
Médiane de l'épreuve / 20	7,5/20	6,5/20	6,5/20

1.1.2- Le sujet

Le sujet porte sur la compagnie maritime française Brittany Ferries, acteur majeur du transport maritime européen, spécialisé dans le transport de passagers, de véhicules et de fret. L'entreprise fait face actuellement à de nouveaux enjeux économiques, écologiques. Elle cherche à pérenniser et à développer son activité tout en optimisant les coûts. Le sujet vise à analyser ces problématiques. Il comporte quatre dossiers et missionne le candidat en tant qu'assistant du directoire pour collaborer à l'élaboration de la stratégie de l'entreprise et dans sa mise en œuvre opérationnelle. Le premier dossier invite à diagnostiquer l'environnement économique et concurrentiel de l'entreprise, qui fait face

aux effets encore perceptibles de la crise sanitaire, à de nouvelles tendances de consommation et à une forte concurrence.

Le deuxième dossier vise à analyser le type de gouvernance de la société et à interroger la pertinence de la stratégie de croissance interne engagée pour poursuivre le plan de relance pour la compagnie

Le troisième dossier aborde les enjeux liés aux ressources humaines et plus particulièrement le développement de la marque employeur.

Le quatrième dossier a pour objectif d'accompagner l'engagement environnemental de l'entreprise, qui impulse une dynamique de modernisation de sa flotte et de décarbonation de ses activités.

Pour traiter les dossiers, le candidat devait s'appuyer sur le corpus documentaire fourni, ses savoirs disciplinaires et méthodologiques spécifiques au droit, à l'économie, au management, aux sciences de gestion et à la spécialité « Gestion-Administration ». Il était également attendu des candidats qu'ils mobilisent systématiquement les concepts et les références théoriques adaptés au contexte de chaque dossier, en les citant ou en les exposant de manière claire et pertinente.

1.1.3- Observations du jury

Points positifs relevés :

Le jury a valorisé les copies présentant :

- un traitement de l'intégralité des dossiers, dans l'ordre chronologique ;
- l'exploitation du contexte et du corpus pour justifier les analyses et les propositions ;
- l'utilisation et l'explicitation de références scientifiques ou de concepts économiques et juridiques ;
- l'utilisation d'outils de management et de sciences de gestion explicitement identifiés et justifiés au vu du contexte ;
- des réponses réalistes, en adéquation avec la réalité professionnelle de l'organisation ;
- des réponses structurées, argumentées et justifiées ;
- une attention portée à la rédaction et au soin.

Difficultés observées :

Plusieurs faiblesses ont été constatées :

- la non-prise en compte de la question dans son intégralité ;
- une utilisation du contexte parcellaire, ou sans prise de recul ;
- la non-exploitation de l'ensemble du corpus documentaire ;
- une énumération d'éléments repris des annexes sans analyse ou sans structure ;
- l'absence de références scientifiques pour étayer l'analyse ;
- une indication d'outils de management sans application ou une exploitation confuse, décontextualisée, voire incomplète, des outils ;
- des solutions opérationnelles peu adaptées au contexte ;
- des réponses qui s'apparentent parfois à de simples listes d'arguments ou d'outils, non mis en perspective et/ou non justifiés ;
- des réponses insuffisamment rédigées ;
- une qualité faible rédactionnelle (grammaire, orthographe, syntaxe, etc.) ;
- une écriture difficile à déchiffrer et/ou une présentation négligente.

1.1.4- Conseil aux candidats

La maîtrise des savoirs disciplinaires en économie, droit, management et sciences de gestion constitue un socle fondamental pour tout candidat à un concours d'enseignement en économie et gestion, quel que soit son cursus ou parcours personnel /professionnel.

Pour la préparation

Avant de penser la didactisation de ces contenus, il est essentiel d'en acquérir une compréhension rigoureuse, actualisée et articulée. Cela implique une veille constante sur les évolutions juridiques, économiques et managériales, ainsi qu'une capacité à relier les concepts théoriques aux pratiques professionnelles concrètes. Il est également recommandé d'adopter une approche transversale entre les disciplines, afin de favoriser une vision systémique des organisations et des enjeux contemporains. Une lecture approfondie du programme officiel du concours CAPLP Économie-gestion Gestion Administration, une mobilisation des savoirs associés du référentiel visé et une confrontation régulière aux exigences de l'enseignement permettent de consolider ce socle disciplinaire en vue de sa transposition didactique efficace.

Sur le plan méthodologique, le jury conseille ainsi aux candidats de :

- maîtriser des concepts clés : savoir définir, expliquer et illustrer les notions fondamentales dans chaque discipline au niveau licence ;
- mobiliser des connaissances actualisées (conceptuelles, théoriques, factuelles) ;
- développer une culture professionnelle des organisations et sur les grandes problématiques actuelles en sciences de gestion ;
- disposer d'une vision interdisciplinaire pour construire une lecture transversale des situations ;
- développer une compétence à analyser et exploiter des ressources documentaires ;
- gérer le temps et traiter le sujet dans son intégralité en ne négligeant aucun dossier ;
- mobiliser un vocabulaire précis et adapté au contexte visé et justifier ses choix ;
- structurer le propos et rédiger en respectant les règles syntaxiques.

1.2- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

Définition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

1.2.1- Statistiques

Nombre de copies corrigées : 209

Notes (N)	$N \leq 5$	$5 < N \leq 8$	$8 < N \leq 10$	$10 < N \leq 12$	$12 < N \leq 15$	$15 \leq N$
Nombre	45	61	32	18	31	22
%	21,5 %	29,2 %	15,3 %	8,6 %	14,8 %	10,5 %

	2023	2024	2025
Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	26,5 %	34,4 %	33,9 %
Pourcentage de candidats éliminés car note ≤ 5	28,6 %	19,9 %	21,5 %

	2023	2024	2025
Note la plus basse / 20	0/20	0/20	1,5/20
Note la plus haute / 20	17/20	19/20	19/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	7,6/20	8,5/20	8,6/20
Moyenne des candidats admissibles	-	11,5/20	12,0/20
Médiane de l'épreuve / 20	7,0/20	8,0/20	7,5/20

1.2.2- Le sujet

Le sujet portait sur la conception et l'organisation d'une séquence pédagogique sur la thématique de « l'intégration et la valorisation des pratiques de gestion en matière de RSE un enjeu pour l'entreprise » à partir du bloc de compétences 1 « gérer des relations avec les clients, les usagers et les adhérents », du bloc de compétences 2 « organiser et suivre l'activité de production (de biens ou de services) » et du bloc de compétences 3 « administrer le personnel ».

Le candidat devait prendre appui sur le contexte organisationnel présenté dans le dossier documentaire, l'entreprise EJ, spécialisée dans la production en fonte pour les infrastructures urbaines (regards, tampons, grilles...). Il devait exploiter, de façon construite et argumentée, dix-neuf documents mis à sa disposition.

Le sujet était structuré en deux parties.

- Première partie : présentation d'une séquence en s'appuyant sur des intentions pédagogiques, la création d'un scénario professionnel et une évaluation des compétences mises en formation ;
- Deuxième partie : explicitation des choix opérés et des liens possibles avec les dispositifs pédagogiques de la réforme de la voie professionnelle.

1.2.3- Observations du jury

Le jury attendait la conception d'une séquence pédagogique s'inscrivant dans une logique de formation professionnelle et pour laquelle le candidat devait expliciter ses choix. Celle-ci devait articuler :

- des intentions pédagogiques claires, explicites et cohérentes (le niveau de classe, la temporalité, la progression dans une démarche spiralaire, l'articulation avec les apprentissages précédents et suivants, les objectifs pédagogiques, en termes de compétences visées et de savoirs mobilisés, le lien avec le référentiel, les prérequis) ;
- un scénario professionnel structuré, ancré dans le contexte du sujet, avec une problématique contextualisée, des activités représentatives du milieu professionnel, déclinées en tâches ;
- une évaluation cohérente proposant des modalités de mise en œuvre variées, permettant de valider les acquis en lien avec les compétences visées et appuyées sur des critères d'évaluation pertinents.

La séquence devait intégrer des situations d'apprentissage authentiques et professionnalisantes, favorisant l'action et la mobilisation de compétences. Le travail de didactisation était central, notamment à travers une exploitation pédagogique réelle des documents professionnels.

Plus largement, le jury invite le candidat à s'approprier le référentiel des compétences professionnelles du professorat et de l'éducation au regard de sa future mission d'enseignant.

Points positifs relevés :

Le jury a valorisé les copies :

- bien structurées et réalistes, témoignant d'une démarche didactique et pédagogique réfléchie ;
- plaçant les élèves en posture professionnelle à travers des activités professionnalisantes ;
- mobilisant à bon escient les compétences du référentiel et les savoirs associés (de gestion, de communication, des domaines économique et juridique) ;
- didactisant efficacement les documents professionnels et explicitant les choix opérés ;
- intégrant les principes et les dispositifs de la réforme de la voie professionnelle (co-intervention, soutien au parcours, projets...).

Difficultés observées :

Plusieurs difficultés ont été constatées dans les copies corrigées :

- manque de cohérence entre les intentions pédagogiques, le scénario et la thématique (confusion entre la thématique du sujet et les objectifs pédagogiques visés) ;
- inadéquation entre niveau de formation et choix des activités proposées ;
- faible mobilisation des savoirs associés ;
- absence de lien entre activités, compétences et savoirs associés ;
- scénarios trop théoriques ou scolaires détachés de tout réalisme professionnel ;
- absence de phase d'explicitation et de conceptualisation ;
- absence ou faiblesse de la réflexion sur l'évaluation, sur les modalités de sa mise en œuvre et du suivi des compétences et sur les leviers de remédiation possibles

1.2.4- Conseils aux candidats

Recommandations pour la prochaine épreuve

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- procéder à une lecture attentive et une analyse fine du référentiel du baccalauréat assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (Arrêté du 18-2-2020 - J.O. du 3-3-2020) ;
- actualiser leurs connaissances en matière de didactisation ;
- actualiser leurs connaissances disciplinaires en matière de gestion, de communication écrite et orale, de numérique et dans les domaines juridique et économique ;
- connaître les dispositifs pédagogiques propres à l'enseignement professionnel.

Sur une épreuve écrite, la gestion du temps est essentielle : il est impératif de s'entraîner dans les conditions de l'épreuve à partir des sujets zéro et de ceux issus des sessions précédentes.

Il est conseillé aux candidats d'aller observer une séance de mise en situation professionnelle en baccalauréat professionnel assistance à la gestion des organisations.

Pendant l'épreuve

Il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet (contexte et questions) pour en comprendre les attendus ;
- de bien identifier les parties à traiter ;
- d'exploiter la documentation fournie.

Sur le plan méthodologique, le jury conseille aux candidats de :

1. Adopter une posture d'analyse professionnelle :

- Les candidats doivent être capables d’appréhender le sujet dans sa globalité et de décrypter une situation professionnelle complexe, en identifiant les acteurs, les enjeux, les contraintes et les leviers d’action.
 - Il est attendu une capacité à interpréter un contexte organisationnel ou managérial, et à se projeter dans les tâches confiées à un titulaire du baccalauréat professionnel AGOrA en lien avec les compétences du référentiel.
 - Cela suppose une bonne connaissance du terrain professionnel, des attendus du baccalauréat professionnel AGOrA et des évolutions liées à la digitalisation, à la gestion de l’information et à la relation client/usager.
2. Mobiliser des compétences de synthèse, d’écriture professionnelle et de mise en forme
- L’épreuve exige une réponse argumentée, structurée, professionnelle dans sa forme comme dans son contenu. Les candidats devront faire preuve de rigueur rédactionnelle, de clarté, et d’une capacité à synthétiser des informations complexes.

Ces compétences méthodologiques seront utiles, quel que soit le format de l’épreuve du concours 2026.

2- ÉPREUVES D'ADMISSION

2.1- ÉPREUVE DE LEÇON

Définition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)

Coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.1.1- Statistiques

Nombre de candidats présents : 80 notes

Notes	$N \leq 5$	$5 < N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$15 \leq$
Nombre	6	21	13	3	14	23
Répartition en %	8%	26%	16%	4%	18%	29%

	2023	2024	2025
Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	45,4 %	57,6 %	50,0 %

	2023	2024	2025
Note la plus basse / 20	1/20	2/20	6/20
Note la plus haute / 20	19/20	20/20	19/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	9,8/20	10,4/20	10,27/20
Moyenne des candidats admis	13,5/20	14,2/20	14,1/20

2.1.2- Observations du jury

Le jury note une amélioration substantielle de la préparation des candidats à cette épreuve. Ce constat s'appuie sur plusieurs faits observables :

- une majorité des candidats s'est approprié la définition de l'épreuve et a réalisé un exposé d'une durée proche des vingt minutes réglementaires ;

- de nombreux candidats se sont emparés du contexte de l'enseignement professionnel ;
- les échanges lors de l'entretien sont souvent constructifs, la majorité des candidats adoptent une posture d'écoute ;
- les meilleures présentations étaient celles qui entraient par l'activité et suivaient un fil conducteur.

A contrario, les innovations pédagogiques inhérentes à la réforme des lycées professionnels ne sont pas toujours maîtrisées. Le jury rappelle aux candidats la nécessité de s'informer à partir de sources officielles (référentiel du diplôme, vade-mecum nationaux, sites de ressources nationaux comme le CERPEG¹).

Sur le fond

Ce que le jury a apprécié

Les meilleurs candidats ont présenté une construction pédagogique personnelle avec des **intentions pédagogiques** formatrices s'appuyant sur des activités professionnalisantes. Ces candidats **justifient leurs choix pédagogiques et prennent en compte avec pertinence les éléments de la situation professionnelle** proposée par le jury. **Ces candidats ont conduit leur analyse et ont justifié leur démarche en plaçant l'élève au cœur de leur réflexion.**

Les meilleurs candidats ont de bonnes références pédagogiques et mobilisent avec pertinence les dispositifs de la réforme des lycées professionnels comme le parcours différencié, le soutien aux parcours et le projet.

Le numérique pédagogique et le numérique professionnalisant sont régulièrement mobilisés et convoqués dans les séances.

La maîtrise des concepts didactiques est déterminante dans cette épreuve, les meilleures prestations témoignent d'un bon niveau de connaissances et de technicité.

Ce que le jury regrette :

- des propositions pédagogiques inadaptées aux objectifs de formation ;
- une incapacité chez certains candidats à appréhender la diversité des élèves et à proposer des supports variés et cohérents ;
- une représentation restrictive de l'ensemble des modalités d'évaluation : évaluation formative des compétences, questionnement et explicitation des apprentissages, évaluation certificative ... ;
- un niveau de maîtrise des concepts disciplinaires insuffisant, ce qui ne permet pas de mettre en évidence une stratégie didactique pertinente ;
- des propositions de séances peu professionnalisantes pour les élèves ;
- **l'utilisation sans discernement de fiches préremplies ou de publications éditoriales.** Cette stratégie ne permet pas aux candidats de démontrer leurs compétences à concevoir une séance dans un contexte déterminé et à argumenter leurs choix ;
- la majorité des candidats cite des outils numériques sans les maîtriser et sans apprécier leur degré de pertinence ;
- les candidats ayant recours à un support numérique de présentation ne parviennent pas toujours à s'en détacher, ce qui peut nuire à la réflexion didactique et pédagogique, et à la fluidité des échanges.

¹ <https://j4.cerpeg.fr/>

2.1.3- Conseils aux candidats

Avant l'épreuve :

- maîtriser les concepts et les savoirs associés aux activités du référentiel qui doivent être mobilisés dans une dimension pédagogique d'une séance ;
- connaître les modalités et les attendus de l'épreuve ;
- être en capacité d'exploiter un référentiel ;
- préparer les ressources et matériels autorisés.

Pendant le temps de préparation :

- procéder à une analyse réflexive du contexte d'enseignement professionnel afin de l'exploiter ;
- s'assurer que la réalisation pédagogique que l'on conçoit mobilise pleinement les activités identifiées dans le sujet en s'inscrivant dans la finalité proposée ;
- positionner l'acquisition des compétences par les élèves au cœur de votre réflexion ;
- articuler la notion de séquence et la notion de séance.

Pendant l'épreuve :

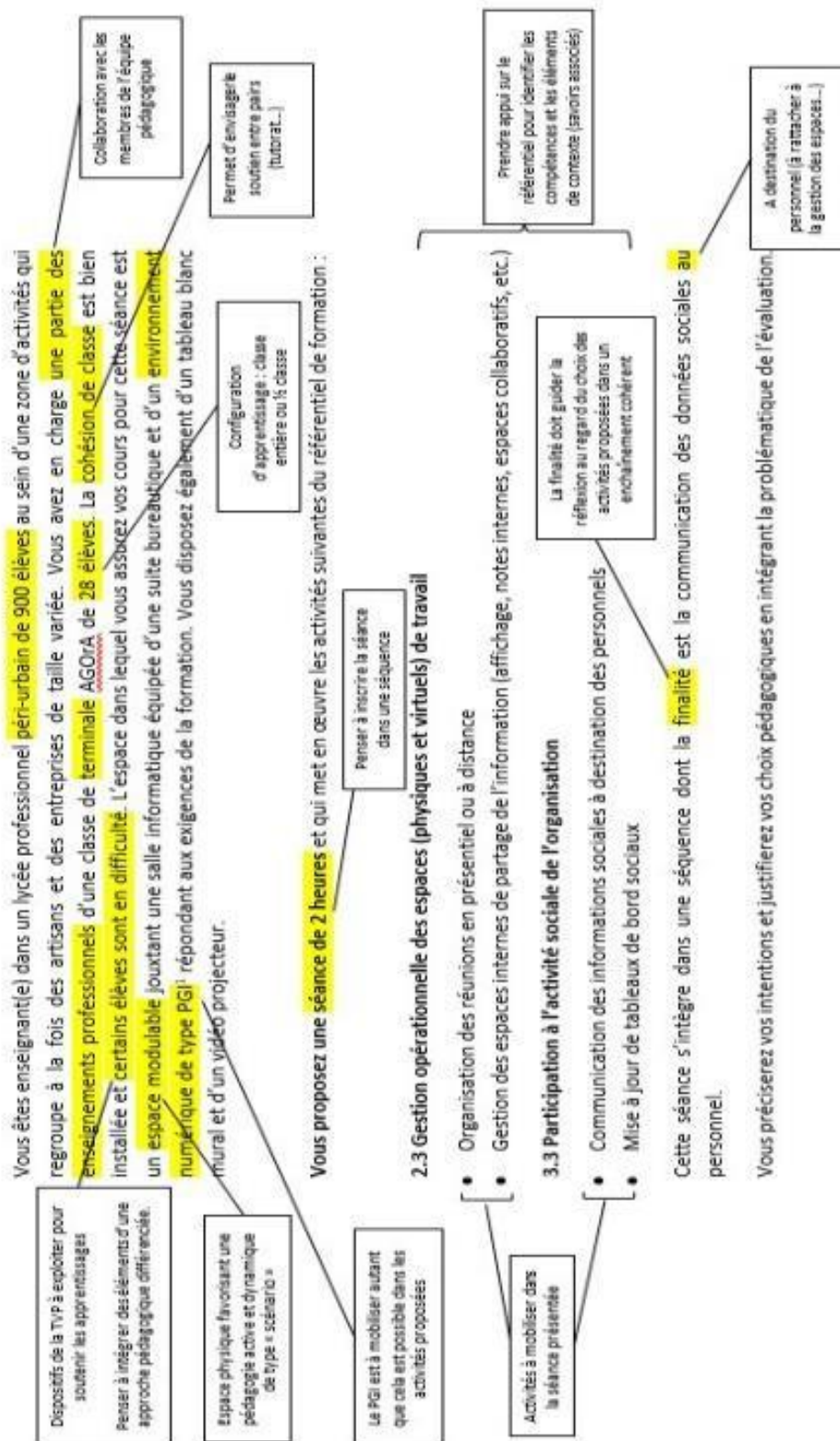
- veiller à respecter les conditions d'un oral de concours dès l'entrée dans la salle ;
- être en capacité d'interroger sa production et d'explorer d'autres choix pédagogiques ;
- adopter une écoute active et attentive aux questions du jury ;
- adopter une disposition d'ouverture et de dialogue ; l'entretien est un échange constructif avec les membres de la commission d'interrogation.

2.1.4- Exemple de sujet

SUJET

Vous préciserez vos intentions et justifierez vos choix pédagogiques en intégrant la problématique de l'évaluation.

Épreuve de leçon Sujet



¹ PGI : Progiciel de Gestion Intégrée

2.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Définition de l'épreuve

Durée : 35 minutes Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire, dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.2.1-Statistiques

Nombre de candidats présents : 80 notes

Notes	$N \leq 5$	$5 < N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$15 \leq$
Nombre	1	17	7	6	16	33
Répartition en %	1%	21%	9%	8%	20%	41%

	2023	2024	2025
Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	70 %	65 %	69 %

	2023	2024	2025
Note la plus basse / 20	3/20	2/20	4/20
Note la plus haute / 20	20/20	20/20	20/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	12/20	12,4/20	10,8/20
Moyenne des candidats admis	13,8/20	15,4/20	14,4/20

2.2.2- Observations du jury

Le jury note que les candidats avaient connaissance de la définition de l'épreuve et notamment de sa structuration en deux parties.

Le jury rappelle aux candidats qu'il s'agit d'une épreuve de recrutement d'un cadre de l'éducation nationale. En conséquence, il est attendu du candidat qu'il adopte une posture professionnelle adaptée avec un comportement, un vocabulaire et une tenue appropriés.

Première partie de l'entretien

Le jury regrette un manque de préparation de l'exposé par certains candidats. Cela se traduit soit par une présentation linéaire de leur parcours, soit par l'énumération d'éléments déclaratifs liés à leur motivation et leur expérience, sans réelle justification ni conviction. De même, le temps de présentation alloué aux candidats pour se présenter n'est pas toujours bien géré.

Or le jury attend que les candidats sélectionnent les expériences les plus significatives de leur parcours et identifient les compétences qu'ils ont acquises et qu'ils pourraient ainsi mobiliser dans le cadre des missions d'un enseignant.

Par ailleurs, le CAPLP destine les lauréats à exercer au sein de la voie professionnelle, ce qui nécessite d'en connaître les enjeux et les spécificités. Or, trop souvent, les candidats n'identifient pas de manière suffisamment explicite ce qui distingue le lycée professionnel des autres voies de formation.

Seconde partie de l'entretien

Le jury demande au candidat de prendre connaissance et de lire à voix haute chacune des situations.

Cette épreuve a pour objet de positionner le candidat face à des situations professionnelles ordinaires en vue d'évaluer sa capacité à prendre du recul, à analyser la situation, mais également à identifier et proposer des pistes d'action.

Cette partie nécessite d'être préparée, afin d'être en mesure de qualifier la situation et de se référer aux principes, fondements et textes de référence pour les mobiliser en vue de proposer une ou plusieurs pistes d'action, qui devront être argumentées et justifiées.

Le jury regrette que trop souvent les candidats traitent les situations en proposant des pistes d'actions sans analyse préalable ou s'arrêtent à l'analyse de la situation, sans proposer de réelles et plausibles pistes d'action. Par manque de connaissance, ils ne parviennent pas suffisamment à se référer au cadre juridique, ou réglementaire lié au fonctionnement d'un établissement scolaire. Cela nuit fortement au candidat qui ne parvient pas à justifier ses affirmations et à instaurer un échange constructif avec le jury.

Le jury constate également des difficultés à identifier les valeurs de la République et les compétences de l'enseignant lors de l'analyse des situations d'enseignement et de vie scolaire.

Le jury attend que le candidat identifie le système de valeurs en jeu dans le cadre de la situation et propose par conséquent des actions réalistes au regard du contexte. Les propositions sont à envisager à court, moyen et long terme pour répondre à la problématique et aux enjeux mis en évidence par la situation.

Cela suppose notamment une bonne connaissance du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation ainsi qu'une bonne connaissance du fonctionnement d'un EPLE, de ses différents acteurs et instances.

2.2.3- Conseils aux candidats

Première partie

Il est conseillé aux candidats de :

- mener une analyse réflexive de leurs parcours (formation, expériences professionnelles, associatives...) pour identifier les compétences acquises ;
- transposer ses compétences et motivations dans le métier d'enseignant ;
- connaître le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation ;
- connaître les spécificités de l'enseignement professionnel ;
- préparer la présentation qui servira de point de départ à l'échange avec le jury.

Seconde partie

Il est conseillé aux candidats de :

- maîtriser le cadre réglementaire encadrant la profession d'enseignant : les droits et obligations du fonctionnaire, les valeurs de la République, le fonctionnement d'un établissement, ses acteurs et ses instances ;
- analyser chaque situation pour la qualifier et mobiliser des connaissances pour envisager une ou plusieurs propositions d'action qui devront être justifiées ;
- poser une problématique ou reformuler la question afin d'apporter des solutions, à court, moyen, long terme, à l'échelle de la classe ou de l'établissement ;
- structurer sa réponse ;
- réaliser une immersion en lycée professionnel et de rencontrer des enseignants de la voie professionnelle.

2.2.4- Exemples de situations proposées aux candidats

Situation pédagogique

« Vous êtes professeur(e) en lycée professionnel. Vous enseignez en classe de première AGOrA. Lors d'une séance de travail sur poste informatique, vous reprenez, à plusieurs reprises, un élève qui bavarde et ne fait pas le travail que vous lui avez confié. Furieux, il se retourne et vous menace verbalement ».

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quels sont les valeurs de la République et les principes juridiques mis en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Situation en lien avec la vie scolaire

« C'est l'hiver, depuis plusieurs semaines, sur la pause méridienne, vous constatez qu'un nombre important d'élèves mangent dans les couloirs ou dehors. Le plus souvent, il s'agit d'aliments achetés rapidement dans le supermarché en face de l'établissement (soda, gâteaux, biscuits salés, bonbons) ».

- Comment analysez-vous cette situation ?
- Quels sont les valeurs de la République, les principes juridiques mis en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes de solutions envisagez-vous ?